

III. Le projet pédagogique

a. L'intérêt d'un projet pédagogique

D'emblée, nous désirons vous présenter et partager avec vous nos objectifs et nos réflexions pédagogiques.

Un milieu d'accueil est en effet un lieu de rencontre entre professionnels, parents et enfants.

Ce document met en avant le fil rouge qui va guider notre démarche et nous permet de prendre conscience des actions entreprises et leurs raisons d'être.

Nous voulons rester en permanence attentifs à la continuité de l'accueil, aux repères familiaux, à la sécurité physique et psychique de l'enfant, au sens des gestes de soins de puériculture ainsi qu'à la cohérence des pratiques pédagogiques.

b. L'approche administrative

Il s'agit d'un milieu d'accueil subventionné par l'ONE.

Le Pouvoir Organisateur est le C.R.F.E. ASBL dont les bureaux se situent chaussée de Wavre 4 à 1360 Perwez.

Le Milieu d'accueil sera ouvert au plus tard en aout 2026. Il devrait être autorisé pour une capacité d'accueil de 42 places réparties sur 1 niveau et organisés 3 sections :

Une directrice sera désignée par le Pouvoir Organisateur.

Son rôle consistera à assurer la gestion quotidienne, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre du projet pédagogique.

L'équipe du personnel encadrant sera composée de 9 équivalents temps plein.

L'encadrement sera assuré par un personnel qualifié qui veillera à répondre aux besoins spécifiques des enfants. La crèche bénéficiera aussi des interventions de nos équipes techniques et de la supervision de notre direction générale.

c. La rencontre des familles

Cette étape qui est constituée de plusieurs temps de rencontres permet de construire des liens de confiance entre les parents, l'enfant et les professionnels.

L'objectif est d'assurer le bien-être de l'enfant lors de son arrivée et tout au long de l'accueil.

À cette fin, il est indispensable d'établir avant tout une relation de confiance entre parents, enfant et professionnels et favoriser ainsi un climat rassurant.

Dès l'inscription, la directrice organise une visite du milieu d'accueil, elle présente le projet d'accueil, le règlement d'ordre intérieur.

i. Préparation du premier accueil

Lors de l'inscription, la directrice reçoit les parents, elle leur fait visiter les locaux, elle présente le projet pédagogique et le contrat d'accueil, les valises d'accueil (menus, congés, informations diverses ...). Elle explique également l'accueil au quotidien.

Cette première rencontre permet d'instaurer un climat de confiance avant même l'entrée de l'enfant en crèche.

Elle prévoit un schéma de familiarisation en deux semaines minimum avant l'entrée effective de l'enfant qui sera adapté en fonction du rythme de ce dernier.

Ce dispositif est précisé lors d'un rendez-vous préalable à l'inscription.

L'objectif de cette familiarisation est de permettre d'opérer une transition, en douceur, entre la maison et la crèche en donnant le temps nécessaire à chaque partenaire (parents, enfant et professionnels) de se familiariser au contact des autres.

Cette période est essentielle et peut être ajustée en cas de nécessité en fonction des manifestations de l'enfant, de sa famille et des perceptions des professionnelles.

Les puéricultrices mettent en place et consolident au quotidien cette relation de confiance avec les parents en instaurant la sécurité psychique nécessaire au développement de leur enfant.

Les puéricultrices restent à l'écoute des parents dans le respect de chaque partenaire. Les puéricultrices veillent à établir et maintenir une relation et un dialogue bienveillant et respectueux (qui implique le secret professionnel).

La crèche respecte les choix éducatifs des parents sans émettre de jugement de valeur.

Chaque famille a ses spécificités et ses habitudes, les puéricultrices sont à l'écoute de celles-ci.

Par ailleurs, les professionnels ajustent leurs pratiques en référence au présent projet pédagogique.

Nous connaissons l'importance et les bienfaits de l'allaitement maternel, c'est pourquoi nous soutenons les mamans dans leur démarche d'allaitement et mettons à leur disposition un coin allaitement dont elles peuvent disposer en toute sérénité.

ii. Gérer les transitions quotidiennes

La crèche est ouverte de 7 h à 18h30.

Le soir, nous demandons aux parents d'arriver pour 18h20 afin de permettre à la puéricultrice d'expliquer la journée de l'enfant.

Dans le cas où un parent désire prendre un rendez-vous médical ou autre en journée, il lui est demandé de placer celui-ci en début ou en fin de journée et d'avertir les puéricultrices d'un éventuel retard ou départ anticipé.

(Il est difficile d'envisager un retour à la crèche après un rendez-vous pris en journée pour le bien-être de l'enfant).

L'accueil du matin doit être un moment privilégié entre le parent, l'enfant et la puéricultrice. Nous essayons que les enfants retrouvent les jeux qu'ils ont quittés la veille.

L'accueil s'organise au départ dans une section et en fonction de l'arrivée des enfants et du personnel, ils rejoignent leur groupe.

L'accueil se réalise dans un sas réservé à cet effet.

Le début et la fin de journée sont des moments de transition entre la famille et le milieu d'accueil. Ce moment doit être un temps privilégié et individuel en vue notamment d'accueillir et gérer les émotions liées à ce moment particulier.

Il est important que les informations pratiques de la vie de l'enfant soient partagées entre le(s) parent(s) et les puéricultrices à propos de sa santé, du vécu de l'enfant ou de sa journée en crèche (repas, les siestes, les moments de jeux, anecdotes ...).

De même, le retour de fin de journée permet d'assurer la transition vers la famille. C'est un moment de retrouvaille parent-enfant. Un membre de l'équipe transmet les informations nécessaires au parent en présence de l'enfant afin d'assurer la continuité. C'est pour cela

que nous demandons au(x) parent(s) d'être présents au plus tard à 18h20 afin d'assurer un échange de qualité.

Nous demandons aux parents que le premier biberon soit donné à la maison. Quant au complément du déjeuner (tartine), il peut être pris à la crèche jusque 8h.

Il arrive un moment où il sera envisagé la fin de séjour (départ en cours d'accueil ou départ à l'école):

D'un commun accord avec les parents, il est décidé du moment où l'enfant quittera le milieu d'accueil pour accéder à un univers nouveau.

Gérer « le passage à l'école » constitue pour la famille une tâche parfois complexe.

Le Milieu d'accueil est présent aux côtés de la famille et l'enfant pour ce nouveau passage.

Nous veillons à marquer et à préparer le départ de chaque enfant (fête de départ).

Le départ d'un enfant est expliqué à l'ensemble du groupe en vue de permettre à chacun de vivre au mieux la séparation.

iii. Organiser la rencontre des enfants

Notre responsabilité en tant que professionnel est de permettre à chaque enfant de se sentir reconnu dans son individualité, son originalité et de le respecter en tant que personne unique.

Nous avons comme objectif de favoriser le développement de leur confiance en eux, et de leur autonomie.

1. Le milieu d'accueil est aménagé en plusieurs sections et chaque section est configurée de la façon suivante

L'espace attribué aux enfants débute par une zone d'accueil et de retrouvailles enfant-parent.

Cet espace est aménagé de porte-manteaux ou casiers ainsi que d'un plan de change équipé.

L'espace de vie est une pièce vaste et séparée par des barrières de sécurité. Il est aménagé pour garantir un contact visuel entre l'enfant et l'adulte de manière à lui assurer une sécurité psychique et physique.

Un coin refuge avec un tapis et des coussins est installé dans chaque section. Des armoires de jeux sont à disposition des enfants, des petits lave-mains à hauteur d'enfants sont présents dans les sections des moyens et des grands. L'agencement de la section a été réfléchi en vue de favoriser la sécurité, l'interaction des enfants et éviter les déplacements inutiles (trajectoire de déplacement des adultes sans déranger l'activité de l'enfant).

Une kitchenette munie d'un évier, d'un réfrigérateur et d'armoires de rangement complète la pièce de vie.

L'espace change dispose d'un coussin de change, d'un évier/baignoire et de matériel de soins. Chaque enfant possède son propre casier dans lequel nous rangeons les langes ainsi que les affaires personnelles de l'enfant. Des w.c. baby sont également présents et garantissent l'intimité de l'enfant.

Enfin, chaque section dispose de deux chambres aménagées de lits ou de hamacs selon l'âge des enfants.

Dans la section « Bébé », les chambres restent ouvertes afin de garantir une surveillance constante.

Par ailleurs, pour les autres sections, les portes des chambres possédant des petites fenêtres permettent à la puéricultrice d'avoir un regard à chaque instant dans la chambre sans pour autant déranger la quiétude de la sieste des enfants.

Le sol est revêtu d'un vinyle pour plus de confort.

La pièce de vie des enfants se prolonge par un espace extérieur aménagé d'une terrasse et d'un jardin clôturé.

Dès que le temps le permet, les enfants sont de sortie, ils ont à leur disposition des jeux divers : vélos, camions, jeux de plage, toboggan, ballons ...

Même les bébés disposent d'une terrasse, où, lorsqu'il fait beau, ils peuvent profiter de l'extérieur, installés sur des tapis.

2. La continuité de l'accueil

Dans la mesure du possible (congés, malades ...), les puéricultrices gardent le même horaire toute la semaine afin de garantir une continuité dans l'accueil des enfants.

Les activités de la journée (soins, repas, jeux ...) sont assurées par les mêmes duos de puéricultrices. Chaque enfant aura durant la journée plusieurs moments privilégiés avec une puéricultrice référente.

Le milieu d'accueil veille à la continuité et au respect du rythme de chaque enfant. Les puéricultrices tiennent à jour une "feuille de route" reprenant les repas, les siestes, les selles, les médicaments éventuels administrés ou à administrer avec prescriptions médicales, les remarques et anecdotes. De cette manière elles assurent la continuité des informations récoltées durant la journée (attention portée aux besoins individuels, aux signaux, aux actions manifestés par l'enfant) entre les puéricultrices amenées à prendre soin de l'enfant aux différents moments de la journée et avec les parents.

Les enfants et les parents savent quelle puéricultrice les accueillera le matin grâce à l'horaire affiché dans le hall d'entrée. Ils peuvent aussi retrouver les puéricultrices qui s'occuperont d'eux grâce aux photos mises à l'entrée des sections.

Quelques jours avant le passage de l'enfant dans la section des plus grands (soit moyens, soit grands), la puéricultrice et les enfants concernés iront passer quelques heures et moments de jeux ou de repas dans le groupe qui les accueillera. Les enfants auront donc la possibilité de se familiariser, en douceur, avec le nouveau groupe et les nouveaux locaux.

3. La place active de l'enfant

C'est par le plaisir que l'enfant se construit.

Chaque activité est proposée et non imposée.

L'enfant a la possibilité de dire « non ». Proposer et non imposée, c'est respecter le choix de participer ou non, mais c'est aussi offrir la possibilité d'être observateur ou acteur.

L'acquisition de la motricité, le développement sensoriel, le besoin de l'identification, l'exploration de l'imaginaire, l'éveil et surtout le plaisir sont autant de notions que l'enfant développera au travers du jeu. La puéricultrice regarde, observe, encourage, gratifie, participe, soutient l'apprentissage.

La puéricultrice laisse assez de temps à l'enfant pour terminer son jeu, elle veillera à bien suivre le rythme de l'enfant.

Pour contribuer à l'épanouissement individuel des enfants tout au long de la journée, les puéricultrices veillent à observer et à écouter chaque enfant, à lui faire prendre une place

active, à l'encourager tout en lui laissant le choix de ce qu'il souhaite faire. Elles l'accompagnent dans la prise de conscience de son corps, de ses émotions.

La puéricultrice se doit d'être au côté de l'enfant et de l'accompagner dans ses émotions en lui portant intérêt, bienveillance et respect.

Par ailleurs, elles veillent à faire découvrir les règles de vie en communauté en soutenant l'enfant dans sa capacité à interagir et à gérer les conflits avec les autres et en lui présentant les limites indispensables à sa sécurité.

Chez les bébés, les jeux sont disposés à différents endroits de la section, et pour certains, changés en cours de journée. L'enfant est libre de choisir ce qu'il aime. Nous permettons aux enfants une liberté de mouvement aussi grande que possible.

L'enfant a le choix entre différents jeux d'éveil en nombre suffisant, à secouer, à empiler, à toucher, à écouter... La disposition des objets permet un retour à une activité antérieure et le déroulement de différents types d'activités. Un coin doux sur le tapis avec les coussins est également installé où l'enfant peut s'arrêter, se reposer ou se regarder grâce au miroir. Des modules bas sont disposés dans la section pour favoriser le développement psychomoteur. La puéricultrice observe l'enfant qui joue et se met à sa disposition. Elle peut également l'encourager dans ses mouvements. Elle lui propose des jeux ou activités correspondants à sa personnalité. Elle chante et lui propose des jeux d'éveil variés.

Chez les moyens, les enfants ont accès à différents jeux (soit jeu libre soit jeux symboliques comme la petite ferme, les duplos, la dinette, les poupées... soit jeux de psychomotricité fine). De cette façon chaque enfant est libre d'aller vers le jeu qui retient son attention. Les puéricultrices organisent des circuits de psychomotricité dans lesquels les enfants peuvent déambuler à leur convenance.

Un coin refuge sur le tapis est prévu pour que l'enfant puisse y aller se reposer, se cacher, regarder un livre s'il en ressent le besoin.

Les puéricultrices observent l'enfant qui joue, se mettent à la disposition des enfants et leur proposent des chants, des histoires, du dessin. Chaque enfant étant libre de refuser l'activité proposée.

Chez les grands, l'enfant a le choix entre des activités libres ou semi-dirigées.

Un panel de jeux est mis à la disposition des enfants (dinette, voitures, déguisements, duplos, balles, train, poupées, ...). Et pour certains jeux, ceux-ci sont changés au fur et à mesure de la journée.

Les histoires sont des moments privilégiés et forts appréciés par les enfants. Les enfants peuvent aussi consulter eux-mêmes les livres.

4. Les repas

Le premier repas se donne à la maison !

L'introduction d'aliments solides se fait dans un premier temps à la maison. Une cuisinière prépare les repas quotidiens des enfants. Il est demandé aux parents d'avertir les puéricultrices lorsqu'il y a introduction d'un nouvel aliment comme la viande blanche, les œufs, le bœuf. Lorsqu'un enfant a besoin d'un régime alimentaire différent de celui affiché dans les menus, il est demandé aux parents de nous en avertir. Un certificat médical est requis.

Le repas est considéré comme un moment de rencontre, de convivialité et de plaisir.

Lorsque l'enfant est petit, les biberons lui sont donnés en fonction de son rythme dans les bras de la puéricultrice. Les puéricultrices adaptent la fréquence des repas en fonction de

l'enfant et de sa croissance. Plus l'enfant grandit, plus on favorisera son autonomie. Le rythme de l'enfant et son appétit sont respectés. En ce qui concerne les boissons, de l'eau est proposée aux enfants à volonté et tout au long de la journée.

Chez les plus grands, le repas est pris à table. Les enfants s'installent, après un lavage des mains, selon un plan de table. Le self-service mis en place dans cette section favorise l'autonomie et permet de manger avec plaisir et pas par obligation. Des gobelets d'eau sont mis à disposition des enfants toute la journée.

Le diner est donné en fonction de l'heure du déjeuner pour les bébés et les moyens. Et chez les grands vers 11h-11h15.

Le goûter est quant à lui donné en fonction de l'heure du dîner chez les bébés et les moyens. Et chez les grands vers 15h-15h15.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort pour lui donner à manger. Les puéricultrices suivent le rythme de l'enfant.

5. Le change

Il est un moment privilégié par excellence puisque l'enfant bénéficie à cette occasion d'une relation individuelle avec l'adulte depuis son entrée et jusqu'à la fin de son séjour en collectivité. Les gestes sont adaptés et commentés pour être compris par l'enfant. La relation est établie à travers le regard, la douceur des gestes et de la parole. La sécurité de l'enfant est assurée par la puéricultrice.

La puéricultrice favorise la continuité avec le moment du change et la mise au lit ou le moment du change et le jeu.

Les soins sont réalisés sur le plan de change à l'aide de gants de toilette, essuie-éponge (individualisés et mis à la lessive après chaque utilisation) et au savon

C'est également un moment de soins divers tels que soins de nez, ...

Chez les plus grands, l'acquisition du contrôle sphinctérien se fait toujours en accord avec les parents. Lorsque l'enfant montre de l'intérêt et débute un certain contrôle, la question de l'appropriation de la propreté est abordée avec l'ensemble des partenaires concernés (parent-professionnel). Il s'agit d'un travail en concertation.

Lors des soins, le passage par le WC baby est proposé à l'enfant. Ce qui permet une familiarisation en douceur de cette étape.

6. Le repos

Chez les bébés et les moyens, le rythme du sommeil est respecté. Nous disposons de deux chambres.

Si un enfant se sent en insécurité dans la chambre, son lit sera poussé dans la section afin de rester à ses côtés.

Les puéricultrices sont ouvertes à l'introduction de rituels et de moyens de rassurer l'enfant lors de ses moments de sieste (doudou, tutu, vêtement porté par maman ..). Chaque puéricultrice à un petit mot réconfortant avant de quitter la chambre et prévient ses collègues si l'équipe change à son réveil.

Chez les grands, le repos est collectif. Les lits couchettes sont installés dans les chambres ainsi que des lits cage pour les plus jeunes (- de 18 mois). Les lits seront disposés chaque jour au même endroit pour que les enfants gardent leurs repères.

Les enfants retrouveront leur(s) doudou, tutu, ... lorsqu'ils iront se coucher.

Néanmoins ces objets transitionnels sont à disposition tout au long de la journée. Les siestes sont surveillées en permanence et les chambres ne sont pas totalement occultées (un jour est laissé afin d'avoir vue sur les enfants).

d. Le soutien des professionnels

i. Le pouvoir organisateur

Le pouvoir organisateur garantit la mise à disposition de locaux spacieux, aérés, régulièrement nettoyés et totalement adaptés aux normes de l'ONE notamment en référence au nombre d'enfants accueillis. L'aménagement des locaux renvoie à l'existence de différentes sections appropriées à l'âge et à la valorisation de l'enfant.

Le pouvoir organisateur assure à ses professionnels les équipements nécessaires tant sur le plan sanitaire, médical, de puériculture et bien sûr ludique.

Ce matériel est régulièrement renouvelé pour en garantir sa fiabilité et son usage selon les normes en vigueur.

Le Pouvoir organisateur assure l'existence d'une cuisine professionnelle munie d'électroménagers de circonstance ainsi que d'une buanderie parfaitement adaptée aux exigences fonctionnelles de la crèche.

Par ailleurs, le pouvoir organisateur s'engage à respecter strictement les normes d'encadrement par le recrutement y compris de remplaçantes professionnelles nécessaires à l'accueil du nombre d'enfants présents. Le pouvoir organisateur applique intégralement l'échelle de la participation financière des parents telle que fixée par l'ONE. Il souscrit par ailleurs l'ensemble des assurances exigées par des activités d'accueil de la petite enfance. Enfin, le pouvoir organisateur s'engage à rencontrer une fois par an minimum, son partenaire public local afin d'évaluer le fonctionnement de la crèche et l'éventuelle évolution de celle-ci.

ii. Les relations privilégiées avec les autorités publiques de contrôle

Rappelons si besoin que les premiers partenaires essentiels du Pouvoir organisateur sont bien évidemment les parents des enfants confiés à nos crèches. Leurs contributions, remarques, critiques, suggestions ou remerciements constituent la première source de nécessaire d'adaptation de fonctionnement et d'équipement de nos milieux d'accueil et participe ainsi au pilotage et à l'évaluation de notre personnel présent aux côtés de leurs enfants. Cette interaction critique, est indispensable pour maintenir ou améliorer encore la qualité de l'accueil de très jeunes enfants. Outre cet apport primordial des parents, le Pouvoir Organisateur reste constamment à l'écoute des remarques, contraintes, impositions et suggestions des autorités publiques de contrôle sans lesquelles une crèche ne peut correctement et légalement fonctionner. Nous pensons d'abord aux inspections régulières des services de l'ONE qui vérifient avec une attention minutieuse le respect des différentes normes d'encadrement et de fonctionnement d'une part et nous assurent de précieux conseils de fonctionnement, d'autre part. Ajoutons à ces inspections très appréciées, les visites de contrôle tant des services de pompiers pour la sécurité des installations d'accueil que l'agence fédérale pour la sécurité alimentaire qui veille au strict respect de la sécurité de la chaîne alimentaire dans les crèches. Enfin la Région wallonne et le service public fédéral de l'emploi peuvent également contrôler l'occupation du personnel et son bien-être au travail.

iii. Le rôle des professionnels

La directrice s'assure en permanence du bon état physique et psychique de toutes les personnes amenées à être en contact avec les enfants, car le souci de l'équilibre de l'équipe permet d'être plus facilement à l'écoute des besoins de l'enfant.

Le pouvoir organisateur et la directrice veillent à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel compétent, qualifié et le plus stable possible (remplacement, congé de maternité ...).

Il est important d'avoir de bonne relation de travail (communications, échanges ...) Pour qu'une équipe fonctionne bien, il importe qu'elle se donne des règles déontologiques.

La directrice organise une réunion par mois. Cela permet d'avoir, en équipe, un échange sur l'organisation, discussion lors d'une difficulté avec un enfant, ou une réflexion continue par rapport au projet d'accueil ...

Le milieu d'accueil aménage un local réservé au personnel.

La directrice soutient un processus de formation continuée, ou d'accompagnement d'équipe. Une formation de toute l'équipe est organisée chaque année (journée pédagogique). Les puéricultrices ont par ailleurs l'opportunité de participer aux formations continues de l'ONE.

iv. La responsabilité de la direction locale

Elle assure l'accueil et le suivi des familles.

Elle est garante du bon fonctionnement du milieu d'accueil.

Elle met en œuvre le projet d'accueil qui est en évolution permanente sur base notamment des connaissances à propos du développement de l'enfant.

Elle veille au respect du contrat d'accueil et à la cohérence des différentes pratiques d'encadrement.

Elle favorise les relations en partenariat avec les associations et les collectivités locales (CPAS, école, ONE, commune).

Elle organise un espace de rencontre avec les parents.

Elle assume la fonction d'évaluation des pratiques professionnelles et réalise des observations et des entretiens à cet effet

v. Le respect du secret professionnel

Les puéricultrices du milieu d'accueil sont tenues au secret professionnel. L'équipe veille à garantir le respect de ce qui lui est confié dans la relation avec la famille de l'enfant.

Elle partage les informations utiles au bon développement psychologique et physique de l'enfant et évite toute forme de jugement.

Le médecin de la consultation ONE du milieu d'accueil est référent en ce qui concerne le suivi médical préventif des enfants.

Aucune information concernant la crèche ne peut circuler sur les réseaux sociaux.

e. L'assurance d'une vie saine et heureuse pour les enfants

La gestion de la santé des enfants est confiée au médecin de la consultation ONE.

Cette consultation est organisée au rythme des prescriptions temporelles arrêtées par l'ONE.

La première consultation de l'enfant se fait en présence des parents qui restent les bienvenus pour les suivantes.

Le médecin veillera au bon suivi du calendrier de vaccinations. En cas d'épidémie, le médecin est habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires.

L'accueil d'un enfant malade est soumis à la présentation d'un certificat médical délivré par le médecin généraliste ou le pédiatre et qui atteste que l'enfant peut à nouveau fréquenter la collectivité.

Les espaces de jeux sont nettoyés tous les jours.

Les chambres sont nettoyées et les draps sont changés une fois par semaine.

Les jeux sont désinfectés de manière régulière et plus souvent si épidémie.

Les locaux sont aérés au moins 2 fois par jour.

Les menus sont variés (ils tournent sur 4 semaines et 2 saisons) et adaptés suivant l'âge des enfants. Ils sont affichés dans chaque sas d'accueil de chaque section. Les plats sont préparés sur place et la cuisinière veille à respecter les règles d'hygiène. Les aliments sont conservés dans les frigos ou dans la réserve utilisée pour stocker les denrées alimentaires.

f. L'accessibilité des enfants et parents

Le milieu d'accueil est géographiquement accessible.

L'infrastructure est construite et agencée pour offrir des locaux adaptés à l'accueil des enfants et des parents.

Chaque enfant et sa famille sont accueillis avec respect, quelles que soient ses origines, sa religion, sa culture et sa classe sociale.

La crèche doit promouvoir le bien-être des enfants et des parents en garantissant le respect de leur différence.

Le montant de la participation financière (PFP) est basé sur les revenus des parents à l'aide d'une attestation qui doit être remplie par l'employeur ou sur base de l'avertissement extrait de rôle pour les parents indépendants. Ce montant est revu chaque année et est strictement conforme à la grille sociale établie par l'ONE.

Au-delà du présent projet pédagogique, un contrat d'accueil s'y additionne pour constituer le dossier complet. Ce contrat d'accueil reprend l'identification des parents ainsi que la liste des personnes habilitées à reprendre les enfants (ex. grands-parents). Il reprend, en outre, la grille tarifaire fixée par l'ONE, établie en fonction des revenus dont bénéficient les parents et

précise aussi les horaires d'ouvertures et les périodes de vacances annuelles. Il fixe, par ailleurs, le cautionnement exigé lors de l'inscription des enfants conformément aux prescriptions de l'ONE.

À cela, peuvent encore s'ajouter des informations diverses et pratiques, notamment sur l'organisation des journées pédagogiques (fête de Saint-Nicolas, portes ouvertes ...).

Ce fil rouge de contact permanent avec les parents est le fondement d'un accueil qui tend vers un accueil de qualité. Il reviendra à la directrice et son équipe de le faire vivre, le porter et le développer et le cas échéant l'adapter.